



CC de la Région de Mourmelon (Siren : 245100631)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Mourmelon-le-Grand
Arrondissement	Châlons-en-Champagne
Département	Marne
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	31/12/2001
Date d'effet	31/12/2001

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. FABRICE LONCOL

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	1 rue du Maréchal Leclerc
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	51400 MOURMELON LE GRAND
Téléphone	03 26 66 55 13
Fax	03 26 66 83 05
Courriel	contact@cc-region-mourmelon.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle sans fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	8 535
Densité moyenne	58,39

Périmètre

Nombre total de communes membres : 8

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
51	Baconnes (215100272)	299
51	Bouy (215100728)	513
51	Dampierre-au-Temple (215101916)	274
51	Livry-Louvercy (215103052)	987
51	Mourmelon-le-Grand (215103615)	5 119
51	Mourmelon-le-Petit (215103623)	770
51	Saint-Hilaire-au-Temple (215104498)	295
51	Vadenay (215105453)	278

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 18

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution) <i>gestion du service d'alimentation en eau potable des communes (fonctionnement et investissement)</i>
- Assainissement collectif <i>gestion du service d'assainissement des eaux usées des communes lorsque ces communes sont équipées ou demandent à être équipées (fonctionnement et investissement)</i>
- Assainissement non collectif
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Autres actions environnementales <i>La communauté de communes assure également les investissements et la gestion de nouveaux équipements ou services présentant un intérêt intercommunal, qu'il décidera de créer, notamment en matière d'environnement</i>
Développement et aménagement économique
- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique <i>gestion des affaires économiques (études économiques, promotion économique de la région), à l'exception de la création, de l'aménagement, de la gestion, de la commercialisation de zones d'activités, etc.</i>
- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...) <i>prise en charge des actions dans les domaines économique, social, sportif et culturel, pour valoriser la région et lutter contre la désertification du milieu rural.</i>
Développement et aménagement social et culturel

- Etablissements scolaires <i>gestion de la participation versée au département pour la gestion du collège (fonctionnement et investissement)</i>
- Activités culturelles ou socioculturelles <i>prise en charge des animations culturelles en vue d'organiser des manifestations intéressant l'ensemble la communauté de communes</i>
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Transport scolaire
- Etudes et programmation <i>réalisation d'études d'aménagements de l'espace et élaboration</i>
Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie <i>investissement pour la voirie communale et les réseaux d'eaux pluviales et d'éclairage public, notamment pour la création, l'aménagement, le gros entretien et les enduisages ; la participation communale à l'aménagement des traverses ou à la mise en souterrain de réseaux</i>
Logement et habitat
- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire <i>investissement pour l'étude d'actions pour la création de logements ou la réalisation d'opérations destinées à développer le parc de logements</i>
- Actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre <i>investissement pour l'étude d'actions pour la réhabilitation de logements existants</i>
Autres
- Gestion d'un centre de secours
- Autres <i>gestion des services du logement créés en application des articles L 621-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation. gère les services ou les activités créés à la demande des communes ou établissements publics, ces services et activités étant définis par convention entre la communauté de communes et les collectivités concernées : mise en commun de moyens informatiques, frais d'accès à la piscine, cours de langues en écoles primaires, etc La communauté de communes assure également les investissements et la gestion de nouveaux équipements ou services présentant un intérêt intercommunal, qu'il décidera de créer, notamment en matière d'environnement La communauté de communes prend en charge la construction et la gestion d'établissements pour personnes âgées.</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
51	Syndicat mixte Geoter (255102725)	SM fermé	281
51	Syndicat mixte pour le schéma de cohérence territoriale et le pays de Châlons en Champagne (255102733)	SM fermé	1 113

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2013 - millésimée 2010)